LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics

RGTR

Luxembourg, le 19.11.2026

AVIS Perturbation 2026/1102 du 19.11.2026

Objet: Lignes 824, D51, E22, G08, H08, M21

En raison de travaux routiers, le C.R.103A à Nospelt sera barrée à toute circulation

le jeudi 26 novembre 2026 entre 7h00 et 18h00.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Lignes 824 :

Les courses d'autobus concernées seront déviées d'Olm directement via le CR103 en direction de Kehlen – rue de Mamer en direction de Nospelt – à gauche rue de Kehlen vers Nospelt – demi-tour via la Grand-Rue – rue des Portiers– rue de Mamer vers Kehlen Z.I. - suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt Nospelt-Beim Gliesenser sera remplacé par un arrêt provisoire située dans la Grand-Rue

Ligne D51 :

Les courses d'autobus D51 5620, 6190, 6700 concernées seront déviées d'Olm directement via le CR103 en direction de Kehlen – CR104A en direction de Nospelt – demi-tour après l'arrêt Nospelt-Pompjeesbau en direction de Kehlen – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt Nospelt-Beim Gliesener.

La course d'autobus D51 3575 sera déviée de Nospelt via la rue de Mamer en direction de la Zone Industrielle Kehlen – CR103 vers Olm – suite itinéraire normal.

- L'arrêt Nospelt-Pompjeesbau sera desservi auprès du quai opposé, c.à.d. en direction de Kehlen.
- Ne sera pas desservi l'arrêt Nospelt-Beim Gliesener.

Ligne E22 :

Les courses d'autobus concernées seront déviées d'Olm directement via le CR103 en direction de Kehlen – CR104a en direction de Nospelt – demi-tour après l'arrêt Nospelt-Pompjeesbau en direction de Kehlen – suite itinéraire normal.

4, rue Charles Bernhoeft
L-1240 Luxembourg
service@mobiliteit.lu
transports.public.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

La course d'autobus E22 3551 sera déviée de Nospelt via la rue de Mamer en direction de la Zone Industrielle Kehlen – CR103 vers Olm – suite itinéraire normal.

- L'arrêt Nospelt-Pompjeesbau sera desservi auprès du quai opposé, c.à.d. en direction de Kehlen.
- Ne sera pas desservi l'arrêt Nospelt-Beim Gliesener.

Ligne G08 :

La course G08 6221 sera déviée d'Olm directement via le CR103 en direction de Kehlen – CR104a en direction de Nospelt – demi-tour après l'arrêt Nospelt-Pompjeesbau en direction de Kehlen – suite itinéraire normal.

La course G08 3682 sera déviée de Nospelt directement via la rue de Mamer en direction de la Zone Industrielle Kehlen – CR103 vers Olm – suite itinéraire normal.

- La course G08 3682 aura son origine auprès de l'arrêt Nospelt-Pompjeesbau auprès du quai opposé, c.à.d. en direction de Kehlen.
- Ne seront pas desservis les arrêts Nospelt-Beim Gliesener et Kehlen-Ennechte Buer.

Lignes H08, M21:

Les courses d'autobus concernées seront déviées d'Olm directement via le CR103 en direction de Kehlen – CR104a en direction de Nospelt – demi-tour après l'arrêt Nospelt-Pompjeesbau en direction de Kehlen – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt Nospelt-Beim Gliesener.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s). Demy, Weber,
Administration(s) Communale(s) de: Kehlen.